

Vents Contraires à Bavois

Bulletin d'information N°1

De l'Association des opposants au parc éolien de Bavois

Octobre 2019

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous
l'empruntons à nos enfants »*

Antoine de Saint-Exupéry



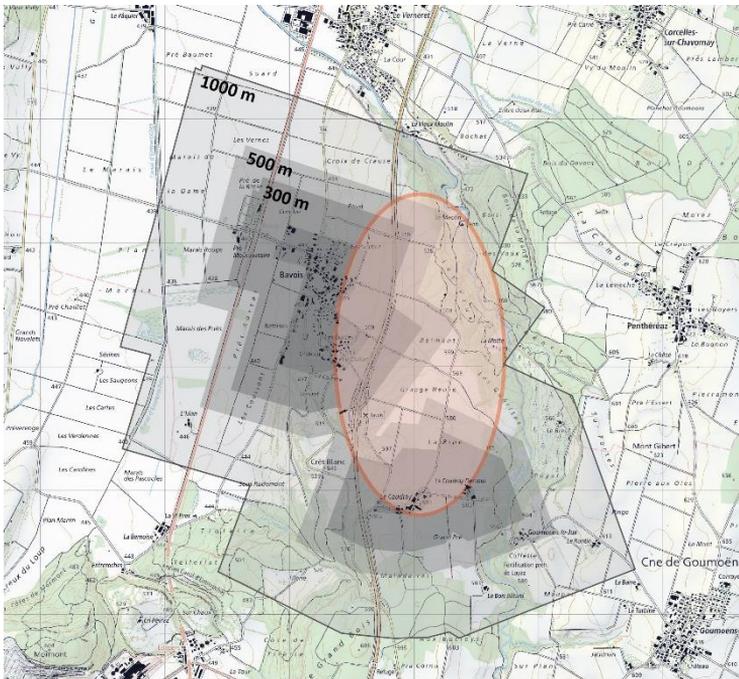
***Alors, est-ce
vraiment le paysage
que nous allons
laisser aux
générations futures ?***

Photo montage du projet BavoisEole

Il est temps de réagir !

Aménagement du territoire / distance aux habitations

Ce que le projet BavoisEole prévoit



En Suisse, il n'y a pas de distance minimale entre une éolienne et des habitations !

Légende :

-  Village – zones d'habitat
-  300 m Périmètre de 300 m autour zones habitées
-  500 m Périmètre de 500 m autour zones habitées
-  1000 m Périmètre de 1'000 m autour zones habitées
-  Périmètre d'investigation du projet BavoisEole

Au Danemark, la distance entre une éolienne et des habitations doit être égale au minimum à trois fois la hauteur totale de l'éolienne.

En Suède, certaines communes imposent que l'installation soit entre 750 mètres à 1'000 mètres des maisons.

En France, le Sénat a récemment voté pour passer la distance minimale de 500 à 1'000 m.

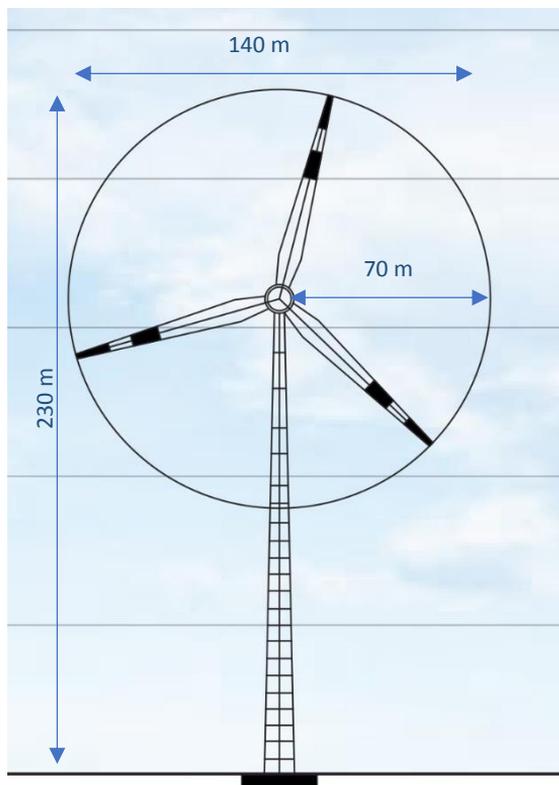
Pour des raisons médicales, la Grande-Bretagne a fixé une distance minimale de 1,5 kilomètre, et la Bavière (Allemagne) applique la règle « 10H », soit une distance de l'habitation égale à dix fois la hauteur de l'ouvrage, pales comprises.

Aujourd'hui, la distance doit être adaptée car la taille des machines n'a eu de cesse d'augmenter.

Notre pays ne peut rester à l'écart de ce mouvement responsable en maintenant le principe d'une distance de 300 ou même 500 mètres entre les éoliennes et les zones habitées.

Les plus grandes éoliennes de Suisse...

Avec des pales de près de 70 m, une envergure de plus de 140 m et une hauteur totale de 230 m, les 3 à 5 éoliennes que le projet prévoit de construire sur le plateau du Coudray sont totalement disproportionnées.

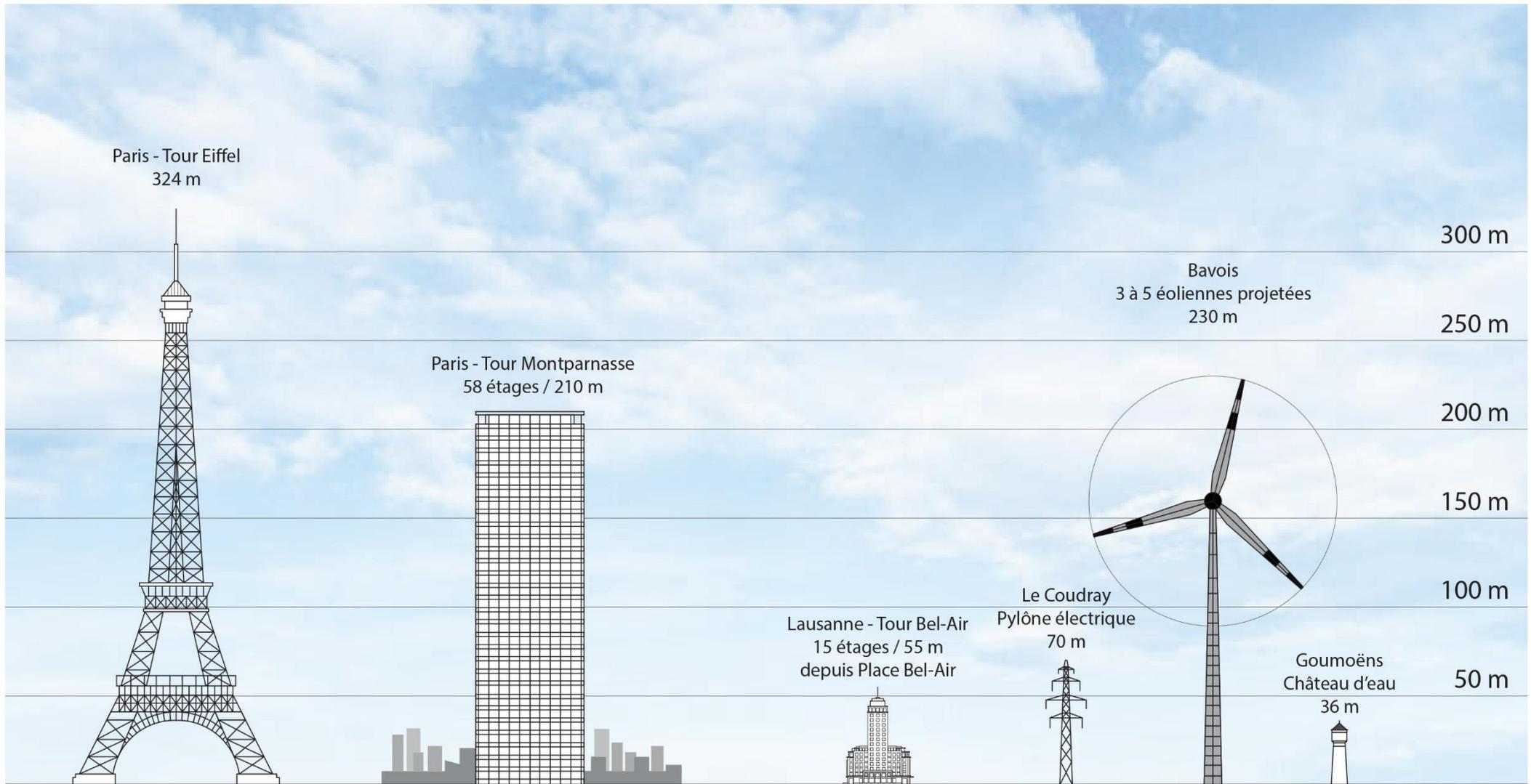


Pour comparaison, le pylône de Sottens culmine à 125 m, le jet d'eau de Genève s'élève à 140 m et le mât de l'éolienne de Collonges en Valais mesure 98 m pour une envergure de 70 m.

C'est donc, le projet de la démesure !

L'infographie présentée aux pages suivantes permet de mieux se représenter ce gigantisme.

Pour donner un ordre de grandeur Quelques édifices bien connus !



Convention de collaboration relative à la planification, la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien entre la Commune de Bavois et BavoisEole SA

Extraits de la Convention signée en 2011

Article 4 – *Obligations de la Commune*

1. *La Commune s'engage à **promouvoir** en général les Installations sur son territoire et à **soutenir** de son mieux toutes les démarches entreprises par la Société et ses mandataires nécessaires à leur planification, réalisation, exploitation et démontage.*
2. *Ce soutien de la Commune au projet de la Société se traduit notamment en ce que la Commune **s'efforcera**, dans les limites de ses compétences, **d'octroyer** les autorisations et approbations nécessaires, notamment quant aux plans d'affectation.*
3. *La Commune s'engage à **collaborer** avec la Société, ses mandataires et toute autre partie prenante (notamment avec les autres communes éventuellement concernées par les Installations), de manière à ce que la planification, puis la réalisation, l'exploitation et le démontage des Installations puissent être réalisés dans des conditions optimales.*
4. *La Commune s'engage à **ne prendre aucune mesure** qui pourrait **rendre plus difficile ou impossible** la planification, la réalisation, l'exploitation ou le démontage des Installations.*
5. *La Commune prend acte que le nombre et l'emplacement définitifs des Installations seront **fixés ultérieurement** par les autorisations de construire.*

En réalité, les obligations de la Commune peuvent être **lourdes de conséquence** si l'on considère les **dommages éventuels** induits par leur **violation** !

Nous reviendrons sur ces thèmes dans nos prochains numéros.

Implications potentielles ?

Où débutent la promotion et le soutien, et où se terminent-ils ?

➡ Ces deux obligations **portent à d'innombrables interprétations** qui facilitent autant de raisons valables à BavoisEole SA de pouvoir se plaindre d'une violation de clause.

➡ On peut aisément en déduire que la Commune se devra d'aller jusqu'à l'expropriation des terrains désignés en cas de refus du ou des propriétaires.

L'utilisation du verbe « s'efforcer » **porte également à interprétation** avec son indissociable effet éventuel de violation de clause.

Encore une fois, ce point **porte à d'innombrables interprétations**.

➡ Que signifie « collaborer » lorsque l'on ne précise pas suffisamment les objets concernés ? Cela signifie-t-il, entre autres, mettre gratuitement du personnel rémunéré par la Commune à disposition de BavoisEole SA ? Une telle éventualité dégrèverait bien évidemment à l'affirmation répétée de la Municipalité qu'aucun frais ne serait à la charge de la Commune.

➡ L'utilisation du qualificatif « plus difficile » s'ajoute à la longue liste des **sujets portant à d'innombrables interprétations**.

Une mesure visant à restreindre les conflits d'intérêt entre les membres élus de la Commune et la société BavoisEole SA (ex : abstention de vote), sera-t-elle considérée comme une mesure entraînant la violation de cette obligation ?

➡ Comment interpréter le refus de fixer dès la signature de la convention le **nombre maximum d'éoliennes** et, tout particulièrement, leur **hauteur** ? Et ce, surtout pour un aussi petit territoire que celui de Bavois !

La **recherche d'enrichissement personnel** n'entre-t-elle pas, ici, en ligne de compte ?

Somme toute, au regard des énormes possibilités d'interprétation, nous sommes tout de même en droit de nous questionner sur la volonté de BavoisEole SA de se protéger financièrement, à coup sûr, au moyen de la violation des obligations.

Risques financiers conférés exclusivement à la Commune de Bavois ?

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet :

www.vents-contraires.ch

sera fonctionnel dès le 15.10.2019

ou écrivez-nous à :

info@vents-contraires.ch

Nous attendons vos réactions, recommandations et autres appuis pour conserver un paysage et une qualité de vie au sein de notre commune. Mais surtout, visionnez le film simulant ce que notre paysage serait en cas de construction de ces 5 mastodontes sous les liens suivants :

<https://youtu.be/w7Mq6Xl1IK0> ou [www.windparks.ch/](http://www.windparks.ch)

Alors, si vous aussi, pensez que la qualité de la vie et la santé ont un prix et méritent votre engagement, rejoignez notre association et avec nous protégez et défendez ce qui ne peut s'acheter.

Vents Contraires à Bavois
Rue du Haut du Village 14
1372 Bavois
info@vents-contraires.ch

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Je souhaite devenir membre de l'Association

Nom et prénom :

Rue :

NP + Localité :

Téléphones, fixe et/ou mobile :

Adresse e-mail :

Cotisation : membre individuel 30.- frs/an ménage 50.- frs/an

Donation : IBAN – CH 25 0900 0000 1503 9868 1

Ces données personnelles restent confidentielles, au sein du comité de l'Association.

Lieu et date : Signature :